



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26 Boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital par annulation
d'actions achetées

Assemblée du 22 juillet 2016 - résolution n° 22
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette, CRT2 Fretin - 59273 Fretin
Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26 Boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette, CRT2 Fretin - 59273 Fretin
Capital social : €.32 826 754

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée du 22 juillet 2016 - résolution n° 22

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité, si vous adoptez la neuvième résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 juin 2016

Roubaix, le 15 juin 2016

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Christian de Brianson
Associé

Arnaud Birlouez
Associé